

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025

Date de la convocation : le 04 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 33

Présents : 14

Procurations : 13

Votants : 27

**4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

**Le Comité Syndical**, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel Adrian, après avoir validé le Compte Financier Unique 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'investissement de :	88 127,98 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit <b>un excédent de financement de :</b>	<b>88 127,98 €</b>
- un déficit de fonctionnement de :	- 5 373,55 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	490 438,41 €
soit <b>un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>485 064,86 €</b>

**décide**, à l'unanimité, **d'affecter** le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, constaté au 31 décembre 2024, comme suit :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| • Report de l'excédent d'investissement <b>(001)</b> | <b>88 127,98 €</b>  |
| • Affectation complémentaire en réserve (1068)       | 0,00 €              |
| • Résultat reporté en fonctionnement <b>(002)</b>    | <b>485 064,86 €</b> |

Pour extrait conforme,  
Colmar, le 03/04/2025  
Le Président, Daniel ADRIAN



Certifié exécutoire à la date de dépôt en Préfecture